



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité,

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE :

Lors de la Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Élisabeth, tenue le 16 octobre 2023, à 19 h 00, au 2391, rue Principale, Sainte-Élisabeth, centre Primevère, il a été adopté le règlement 468-2023-2 Financement des centres d'urgences 9-1-1.

Ce présent règlement voit à l'abrogation du règlement 468-2009 et ses amendements afin d'augmenter pour l'année 2024 et les années subséquentes, la taxation par ligne téléphonique pour le financement des centrales d'urgence 911.

Le présent règlement entre en vigueur à la date de publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec, soit le 16 décembre 2023.

DONNÉ à Sainte-Élisabeth, ce 20 décembre 2023.

David Paradis-Lapointe,
directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je, soussigné, David Paradis-Lapointe, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Élisabeth, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut le 20 décembre 2023 entre 7h et 19 h, en affichant une copie sur le site Internet de la municipalité ainsi que l'hôtel de ville conformément au règlement 502-2019.

David Paradis-Lapointe,
directeur général et greffier-trésorier

2195 rue Principale, Sainte-Élisabeth, Qc, J0K 2J0

450 759-2875